

Monsieur le Président
Hautes Terres communauté
4, rue du faubourg Notre Dame
15300 MURAT

Le Président

Reçu le

17 MAI 2023

Aurillac, le 09 mai 2023

Objet

Avis sur la modification
N°1 du Plan Local
d'Urbanisme de Lavigerie

Référence
PE/YR

Dossier suivi par
ROLLAND Yann / service
juridique, foncier et
environnement
Tél. : 04.71.45.55.20

Monsieur le Président,

Vous nous sollicitez sur la modification N°1 du PLU de la commune de Lavigerie concernant la réhabilitation du buron de « Peyre Arse ».

Nous considérons que la réhabilitation de ce type de bâtiment dans un objectif patrimonial et de développement touristique est un atout pour le territoire.

Cependant, certains bâtiments au cœur des secteurs d'estives sont susceptibles d'entraîner des contraintes pour l'exploitation agricole de ces espaces. (*détérioration des accès, sécurité avec les troupeaux, gestion de l'eau, des déchets ...*)

Ce projet se situe effectivement sur un secteur très isolé au cœur d'une zone pastorale.

Nous souhaitons donc qu'une convention soit signée avec l'exploitant agricole afin de déterminer précisément les responsabilités de chacun et les aménagements à prévoir pour maintenir une activité agricole dans de bonnes conditions.

La Chambre d'Agriculture émet donc un **avis favorable sous réserve de ne pas compromettre l'activité pastorale.**

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Patrick ESCURE

